

Comparatif des caractéristiques des projets d'expérimentation de dispositifs de reconnaissance faciale au sein d'aéroports soumis à la Commission

		Aéroports de Lyon (RT)
1. CONTEXTE		
Étapes du parcours passager concernées		Dépose bagages Poste d'inspection filtrage (PIF) (2 passages RF = entrée en zone PIF et PIF lui-même) / Salon voyageur Embarquement
Finalités		En substance, finalités identiques: -fluidification du parcours, gain de temps et amélioration de l'expérience voyageur -renforcer la sécurité par automatisation de la vérification de l'identité du voyageur de son titre de voyage et de son droit de passage dans l'aéroport -performance opérationnelle, meilleure gestion des ressources
Périmètre expérimentation		
<i>durée</i>		12 mois

<p><i>passagers</i></p>	<p>majeurs uniquement</p> <p>Les Passagers éligibles pour participer à l'expé seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ ceux disposant déjà d'un comote client Lyon Aéroport ; ☒ clients volontaires société. (principaux utilisateurs de la ligne vers Göteborg) ; ☒ clients de partenaires commerciaux de Lyon Aéroport ayant accepté de recevoir des publicités de tiers ; et ☒ clients des lignes concernées par le test souhaitant s'inscrire au Parcours MONA.
<p><i>vols</i></p>	<p>trois vols au départ de Lyon : vers Nantes, Göteborg et Lisbonne. Hors correspondances.</p>
<p>2. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF</p> <p>Enrôlement</p>	
<p>Sur application mobile OU borne au sein de l'aéroport</p>	

données collectées

Pour enrôlement borne ou appli:

- noms,
 - prénoms
 - civilité
- = collectées par lecture bande MRZ pièce d'identité et la saisie données carte d'embarquement
- Numéro de téléphone (obligatoire) = requis pour permettre communication avec Passager sur processus d'embarquement ou sur tout incident lié à son vol.
 - Email (facultatif pour enrôlement sur borne)

Pour compte client (obligatoire sur appli):

- Civilité (obligatoire)
- Prénom(s) (obligatoire)
- Nom(s) (obligatoire)
- Adresse email (obligatoire)
- Numéro de téléphone (obligatoire)
- Coordonnées GPS (IDFA/AAID) (facultatif)

Vérification concordance documentaire

- Scan pièce d'identité :
- Photo ;
- Données collectées par lecture optique de la bande MRZ :
- Prénom(s) ;
- Nom(s) ;
- Date de naissance ;
- Date de délivrance de la pièce ;
- Pays de délivrance du document d'identité.

- Importation des données de la carte d'embarquement (elles varieraient en fonction de la compagnie aérienne)

Authentification biométrique (1:1)

- Prise de photographie (sur la borne ou via smartphone)
- = corrélation avec la photographie présente sur le titre d'identité

Création sésame biométrique:

- Création du gabarit biométrique (à partir photo prise sur appli ou borne) au sein de la plateforme
- (envoi des données issues de la borne ou de l'appli)
- + association aux données carte d'embarquement
- = sésame biométrique

Passage des étapes

Identification biométrique [1:1:N]

Match biométrique à chaque étape du parcours :

- entre le visage du passager capté et pour lequel un gabarit temporaire est créé
- et le sésame biométrique préalablement constitué et stocké en base centrale (comparaison 1:N)

A chaque étape prise de photo du passager et envoi vers la plateforme de gestion d'identité qui:

- procède au calcul de son gabarit biométrique et,
- lance une requête de comparaison parmi les gabarits stockés

Si la recherche est positive, la carte d'accès à bord associée au gabarit est extraite et est envoyée à l'Équipement du Service MONA.

3. ENCADREMENT JURIDIQUE

Régime juridique applicable

Fondement article 9 RGPD

Base légale article 6 RGPD

Nécessité et proportionnalité

Recueil du consentement

RGPD

Consentement

NC

/

Case à cocher au moment de la création du compte MONA sur borne ou application (« J'accepte la reconnaissance faciale avec MONA pour fluidifier mon parcours »)

borne enrôlement:

Caméra RF ne s'activera qu'une fois que le Passager aura activé la borne et aura coché la case « J'accepte la reconnaissance faciale avec MONA pour fluidifier mon parcours ».

bornes dépôt bagages:

La caméra de reconnaissance, en mode veille par défaut, ne s'active que lorsque :

- Le Passager manifeste son souhait d'activer le service MONA permettant ainsi de lancer le scan de son visage (en dessous caméra RF un écran tactile fait apparaître un message proposant au Passager d'utiliser le Service MONA. En appuyant sur l'écran tactile=manifestation volontée du Passager caractérisée, et caméra RF activée.

...Le Passager se positionne suffisamment longtemps et

PIF:

1/Caméra RF, en veille par défaut, ne s'active que lorsque

- Passager entre dans la zone d'activation de la caméra, identifiée par marquage au sol et panneaux d'affichages MONA. Au-delà de la silhouette du Passager, l'image est automatiquement floutée, et
- Le Passager se positionne suffisamment longtemps et sans bouger devant la caméra.

2/La caméra de RF ne s'active que lorsque :

- Le Passager manifeste auprès d'un agent, son souhait d'activer le service MONA, permettant à l'agent (ou au Passager lui-même) d'activer la caméra en appuyant sur l'écran tactile situé en dessous de la caméra sur lequel un message invitera le Passager à utiliser le Service MONA.
- Le Passager se positionne suffisamment longtemps et sans bouger devant la caméra.

Salon voyageur:

Place son visage devant la caméra. La caméra de RF, en mode veille par défaut, ne s'active que lorsque :

- Le Passager entre dans la zone d'activation matérialisée par le marquage au sol et des panneaux d'affichage MONA. Au-delà de la silhouette du Passager, l'image est automatiquement floutée, et

- Le Passager se positionne suffisamment longtemps et sans bouger devant la caméra pour pouvoir activer le détecteur de la caméra de reconnaissance faciale.

Portiques embarquement:

Place son visage devant la caméra. La caméra de RF, en mode veille par défaut, ne s'active que lorsque :

- Le Passager entre dans la zone d'activation matérialisée par le marquage au sol et des panneaux d'affichage MONA. Au-delà de la silhouette du Passager, l'image est automatiquement floutée, et

- Le Passager se positionne suffisamment longtemps et sans bouger devant la caméra pour pouvoir activer le détecteur de la caméra de reconnaissance faciale.

	<p>Mode veille caméra RF = inactives = elles ne filmeront pas et n'enregistreront pas d'image ou d'activité.</p> <p>Il n'existe aucun temps de latence entre la capture d'une photographie suffisamment nette du Passager et la mise en veille. La mise en veille est instantanée dès qu'une capture nette est constatée.</p> <p>Autres mesures:</p> <ul style="list-style-type: none"> -panneaux affichage et signalétique logo MONA ; -marquages visibles au sol indiquant les zones dans lesquelles la caméra RF peut être déclenchée par un Passager, plus particulièrement PIF, salon et embarquement ; -pour toutes les étapes, l'image au-delà du contour de la silhouette du Passager est systématiquement floutée afin d'éviter que des tiers susceptibles d'être en arrière-plan ne soit inclus dans la captation d'image ; -files réservées aux Passagers MONA pour l'accès au PIF et l'embarquement et espace consacré aux Passagers MONA qui veulent s'identifier par reconnaissance faciale pour pouvoir accéder au salon ; -bouton tactile sur les écrans positionnés en dessous des caméras a été prévu pour déclencher le Service et la caméra RF lorsque la configuration des lieux ne permet pas le déploiement de files dédiées au Service MONA. Il en va ainsi pour la dépose bagages automatique et pour le PIF
libre	<p>Passage RF toujours facultatif=voie alternative non biométrique</p> <ul style="list-style-type: none"> +RF n'est déclenchée que si le Passager présente son visage devant une caméra RF ou clique sur le bouton prévu à cet effet, selon les étapes du parcours. +droit retirer consentement au traitement données biométriques à tout moment
spécifique	<p>Différentes cases à cocher en fonction du traitement pour lequel le passager est invité à consentir (reconnaissance faciale, géolocalisation, prospection commerciale)</p>
éclairé	<p>voir ci-dessous sur l'information des personnes</p>

Information des personnes concernées

Des marquages au sol identifient le champ des caméras de RF

Information avant enrôlement=

1/ Application : présentation du Service MONA. Le voyageur ne pourra s'enrôler qu'après avoir cliqué sur le bouton « suivant ». Permet de s'assurer que le voyageur a, avant de créer son compte client, pu prendre connaissance des informations les plus importantes relatives au Service MONA.

2/ Borne : page d'accueil présentation du Service MONA et un bouton « suivant » doit être cliqué pour pouvoir s'inscrire.

Information au moment collecte données/enrôlement= mention d'information courte sur les modalités de traitement des données + renvoi à une politique de confidentialité complète, rendue accessible au Passager sans limite de temps, selon les modalités suivantes :

- insertion lien hypertexte fin de la mention d'information ; et
- onglet « Politique de confidentialité MONA » sur Appli ;

Durée de conservation

Gabarit biométrique= de l'enrôlement jusqu'au premier des 3 événements suivants:
-demande de suppression du gabarit par passager (via agent si enrôlement sur borne ou via appli)
-suppression automatique à l'heure précise à laquelle l'avion quitte son parking pour décoller (L'élément déclencheur de cette suppression est la mise à jour de l'« heure block » dans le système de gestion des ressources aéroportuaires)
-suppression automatique en cas d'annulation du vol (dès transmission de l'info dans le syst de gestion aéroportuaire)

Données de la pièce d'identité et photographies = sur appli= conservées dans son Smartphone dans l'espace dédié à l'Application, pendant la durée de validité de son compte sur l'Application (ou moins, s'il exerce son droit à l'effacement). Ces données pourront resservir lors d'un prochain voyage éligible au Service Mona (pas besoin de scanner à nouveau CNI et prendre photo)

sur la Borne= traités pour permettre d'établir le gabarit biométrique immédiatement, puis sont supprimés immédiatement après que le gabarit a pu être créé.

Idem gabarit biométrique

Destinataires des données

Droits des personnes

droit de retrait du consentement

droit à l'effacement

à tout moment de 3 manières:
-via application, ce qui entraîne suppression automatique du gabarit biométrique (si pas déjà supprimé)
-demande aux personnels en aéroport si enrôlement sur borne
-demande par mail au DPO

le retrait du consentement au traitement de données biométriques n'entraîne pas clôture du compte MONA et traitement des données nécessaires dans ce cadre pour le gabarit biométrique = même condition que retrait consentement
pour les identifiants et logs de point de passage = pas de suppression immédiate car obligations légales

droit d'accès

En matière de droit d'accès portant sur des informations non compréhensibles dont la durée de conservation est très courte, la bonne pratique serait celle de répondre au Passager concerné :

- sur l'existence ou non du gabarit de cette personne, et
- sur le délai maximal de sa conservation, et
- sur le droit pour la personne d'exercer un droit de suppression qui sera pris en compte en temps réel sans avoir à attendre la suppression automatique applicable par défaut.

droit à la portabilité

pour le gabarit biométrique = exclu car il n'est pas fourni par la personne concernée

si non s'applique à toutes les données personnelles qui ont été fournies et dont les traitements sont fondés sur le consentement ou sur la relation contractuelle

4. MESURES DE SECURITE
Stockage

Autres

Mesures physiques de
sécurité